

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 11 DÉCEMBRE 2014

Délibération n° 125-2014

Le conseil d'administration donne mandat au Président de l'Université de Bretagne-Sud pour signer la convention avec la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) ;

La convention a pour objet de décrire les modalités entre la SATT et l'ensemble des établissements de l'UEB et de l'UNAM afin de mener à bien des actions en matière de valorisation des résultats de la recherche publique au service de la société.

Membres en exercice : 26 membres

| | | |
|-------------------|-----------------|---|
| <u>Votes</u> : 21 | Pour : | 7 |
| | Contre : | 5 |
| | Abstention(s) : | 9 |

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 décembre 2014

Document mis en ligne le : 15 décembre 2014